CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIRE**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les Dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les Mercredis, à 9½ heures du matin, pour *Madisonville*, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain Jeudi.

Ce bateau ayant été acheté expressement pour faire les voyages du lac, continuera à l'avenir à faire le trajet entre Covington, Madisonville et la Nouvelle-Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le Dimanche, sont requises de se trouver au Rail-Road, à huit heures et un quart du matin, pour entrer dans les charriots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—5m WM. BAGLEY.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre	13 Octobre
5 Février	28 Décembre
20 Avril	13 Mars
5 Juillet	28 Mai
20 Septembre	13 Août

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre	28 Octobre
20 Février	13 Janvier
5 Mai	28 Mars
20 Juillet	13 Juin
5 Octobre	28 Août

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre	13 Novembre
5 Mars	28 Janvier
20 Mai	13 Avril
5 Août	28 Juin
20 Octobre	13 Décembre

NAVIRE CRÉOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier	28 Novembre
20 Mars	13 Février
5 Juin	28 Avril
20 Août	13 Juillet
5 Novembre	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier	13 Décembre
5 Avril	28 Février
20 Juin	13 Mai
5 Septembre	28 Juillet
20 Novembre	13 Octobre

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR PITTSBURG, *Et tous les ports intermédiaires.*

Le bateau à vapeur **TRENTON**, capitaine Hart, partira pour les susdits ports vendredi, 15 du courant à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.
14 fév rue de la Nouvelle-Orléans, No. 15.

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS, *Et les ports intermédiaires.*

Le bateau à vapeur **VERMILLON**, capit. Delahoussaye, maintenant en chargement, vis-à-vis la rue Gravier, et partira demain matin, 8 du courant, à 9 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

GRAY, DURRIVE & CO,
7 fév rue de Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LA MOBILE.

La goëlette de la ligne des packets **MAGNOLIA**, capitaine Webb, partira positivement du chemin à coulisse, samedi, 16 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
14 féb rue de la Nouvelle-Levée, No. 14.

POUR LA MOBILE.

La goëlette **SARAH**, capitaine Stark, est prêt à recevoir du fret en face les magasins Bleus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou chez

TOURNE & BECKWITH,
14 fév rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR LE HAVRE.

Le brick tout neuf et fin voilier **GEORGE GARDNER**, capitaine Hartford, ayant engagé la majeure partie de son chargement, fera voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC, ou
12 féb HARRISON, BROWN & CO,

POUR BOSTON.

Le beau brick très fin voilier doublé et chevillé en cuivre **JOHN A. ROBB**, capitaine Bennett, partira immédiatement et est prêt à aller prendre un chargement à la côte. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à

HARRISON, BROWN & CO,
28 janv rue Royale, No. 117.

POUR BOSTON.

Le brick **A. I. AVIS**, capitaine Thompson, est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. S'adresser à

28 janv LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE.

La goëlette **LOUISIANA**, vis-à-vis le Rail-Road, est prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. S'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
28 janv rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

POUR MATAMORAS.

La goëlette **PEARL**, capitaine Choate est prête à recevoir un chargement pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

CARRIERE & BORDUZAT,
5 fév rue St. Louis, No. 11.

A VENDRE—La goëlette pilot-boat **EAGLE**, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux ; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves ; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.
8 fév. Rue Royale, No. 117.

POUR NANTES.

Le brick **ROMULUS**, capitaine MORAN, partira le 12 du courant. S'adresser à bord ou à

4 fév J. MAGER.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe **CHS. HENRY** cap Wellen, est maintenant prêt à recevoir un chargement. S'adresser à

2 fev LINCOLN & GREEN.

A VENDRE, A FRETER OU A LOUER.

Le brick **CANADA**, capitaine Knight, fin voilier doublé et chevillé en coivre, construit à Baltimore de 277 tonneaux. Il est en excellent état et prêt [illegible] voyage. S'adresser à bord, en face du poteau no. 18,

HARRISON, BROWN & CO.
30 jan. rue Royale, no. 117

RECEIVED [illegible] 80 caisses de citrons frais, et 14 barils de [illegible] biscuits, à vendre par
10 jan. LINCOLN & GREEN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER & CO.

Il sera vendu à la Bourse Hewlett, jeudi, le 21 courant, à midi, ONZE TERRAINS, situés à la proximité du Canal et du Bassin Carondelet, savoir:

SIX TERRAINS, dans l'ilet renfermé par les rues St. Louis, Marais, Toulouse et Villeré, et désignés par les numéros 1 à 6, d'après le plan tiré par le voyer de la ville, qui est déposé à la Bourse.

Le No. 1, terrain de l'encoigiure, mesure 25 pieds 7 pouces de face, à la rue Toulouse, sur 106 pieds 6 pouces 7-8 de profondeur, et face à la rue des Marais.

Le No. 2, mesure 25 pieds 6 pouces de face, à la rue Toulouse, sur 106 pieds 6 pouces 7-8, de profondeur, et attenant au No. 1.

Le No. 3, attenant au No. 4, mesure 32 pieds de face à la *rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.*

Le No. 4, mesure 32 pieds de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur, et attenant au No. 5.

Le No. 5, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 6, mesure 47 pieds, 11 pouces 4-8 de face à la rue Villeré, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

DE PLUS,

CINQ TERRAINS,

Situés dans la rue Conti, entre les rues Villeré et Robertson, et désignés sur le même plan, par les numéros 1, à 5, savoir:

Le No. 1, mesure 25 pieds 6 pouces de face, à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 2, *attenant au No. 1, mesure* 25 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 3, *attenant au No. 2,* mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 4, attenant au No. 3, mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Le No. 5, attenant au No. 4, mesure 25 pieds 10 pouces et demi de face à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur.

Ces terrains sont de mesure anglaise, et sont avantageusement situés, et très convenables pour le commerce, vû la proximité qui existe entre la ville et leur situation.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Louis Féraud, not. pub., aux frais des acquéreurs. 6 fév—13

HABITATION MOSSY EN TERRAINS.

Le soussigné prend la liberté d'informer le public qu'ayant été maintes fois sollicité pendant les années précédentes de diviser en terrains de ville son beau bien de campagne qui sous le rapport de la situation est vraiment "unique", cédant enfin à la demande réitérée des personnes désireuses d'en acheter et de s'y établir, et pensant que le temps est maintenant venu où l'intérêt public requiert que cela se fasse, il en a conséquemment formé un plan sur une grande échelle, assisté de M. Joseph Pilié, voyer de la ville, et l'offrira en vente par **TERRAINS**, à l'encan, à la Bourse de Hewlett, le mercredi 27 du courant, à midi, à un, deux et trois ans de terme, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. *Il serait inutile de m'étendre au* delà de cette annonce pour mes concitoyens en général, mais pour l'instruction d'un grand nombre d'étrangers qui se trouvent actuellement parmi nous, je dirai de plus que le bien maintenant divisé en terrains de ville, est situé sur la rive droite du fleuve Mississipi, précisément en face de la ville de la Nouvelle-Orléans, (depuis le marché aux légumes jusqu'à la Douane), que cette situation n'a pas d'égale en beauté dans tout le voisinage de la Nouvelle-Orléans, et qu'elle possède de nombreux et grands avantages; la ville et le hâvre de la Nouvelle-Orléans sont en face et *frappent la vue du premier coup d'œil, ainsi que le fleuve* et les faubourgs (qui offrent un aspect magnifique et délicieux.) Le hâvre y est excellent et sous le rapport de la sécurité des navires est de beaucoup supérieur à celui de la Nouvelle-Orléans, en ce qu'il est garanti par sa rive et sa position des vents les plus dangereux, et qu'il possède une côte saine avec de l'eau d'une profondeur suffisante pour les grands navires, qui en conséquence peuvent y déposer, charger et décharger leurs cargaisons avec une grande facilité, et le temps n'est pas éloigné où dans les magasins et entrepôts de ce côté, il sera déposé une grande partie des produits du vaste intérieur de notre territoire.

D'après la situation de cette ville elle ne peut manquer d'avoir un rapide accroissement placée comme elle l'est, entre les deux villes de *McDonough et Duvergés, qui l'avoisinent*, et dont les rues et avenues doivent se joindre et et correspondre.

Pour donner *une valeur élevée* et immédiate aux propriétés de l'autre bord du fleuve et engager les personnes aisées à y résider avec leurs familles plutôt que de demeurer du côté de la *ville*, il ne faudrait que deux grands bateaux-à-vapeur qui traverseraient sans cesse le fleuve d'un bord à l'autre (lesquels bateaux sont sur le point d'être établis,) étaient en activité, quel homme doué de sens commun, quel artisan, quel propriétaire de charrettes, quel manœuvre, dont les affaires sont en ville, achetteraient des terrains où résideraient dans les fauxbourgs Lafayette et Livaudais (qui demandent une marche de trois milles) dans la boue ou accablés par un soleil brûlant pour aller chez eux et de trois milles pour en revenir, tandis qu'ils pourraient traverser la rivière et être chez eux dans l'espace de 5 minutes. Il n'y en aurait certainement pas un seul. Maintenant même avec les bateaux ordinaires du ferry on la traverse en 6 ou 8 minutes (car elle n'a que 1,900 pieds de largeur) de sorte qu'une personne demeurant de l'autre côté peut quitter la Bourse de M. Hewlett et être chez elle en 7 ou 8 minutes avec la plus grande facilité. Quant à la santé, la fièvre jaune n'a jamais exercé ses ravages de ce côté du fleuve, et la terre y est aussi élevée qu'en quelqu'endroit que ce soit sur ses bords.

Comme ces terrains seront vendus sans réserve pour les prix qui seront offerts, il est rare que l'on rencontre de semblables occasions pour faire de bons placements de fonds. Le plan, qui présente de grands avantages sera exposé à la Bourse sous peu de jours.

Aussi, après la vente de la terre, un atelier de **40 ESCLAVES**, m'appartenant, sera vendu à un et deux ans de terme. 8 fév.

PAR ISAAC L. McCOY.

En vertu d'une autorisation de l'hon. Cour de paroisse, il sera vendu à la bourse, jeudi, 14 mars prochain, les esclaves suivants, dont M. Olivier Jackson a fait cession à ses créanciers, savoir:

FREDERICK, âgé de 19 ans, excellent garçon de buvette et domestique de maison.
ARCHY, âgé de 17 ans, do do.
WILLIS, âgé de 14 ans, bon domestique de maison.
MELISSA, âgée de 12 ans do. s'est absentée une fois.

Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. 4 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

Il sera vendu, le jeudi, 14 courant à *midi, au café de* la Bourse, le lot de terre, situé à l'encoignure des rues Poydras et St. Jean, ayant 25 pieds 9 pouces de face sur la première, et 112 pieds *1 pouce de face sur la seconde.*

Conditions—$466, 66 payables le 5 mars prochain, $466, 66 le 5 mars 1834, $466, 66, le 5 mars 1835 et la balance comptant. 6 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

Il sera vendu, jeudi, 14 courant, à *midi, au café de la* Bourse,

4 Lots de terre, propres à y bâtir, situés dans la rue Girod, entre les *rues* Baronne et Carondelet, mesurant chacun 24 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces de profondeur avec les constructions qui sont dessus.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 6 fév

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu, le samedi 23 février 1833, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse ; les esclaves suivans, dépendant de la succession de feu Jacques Hardy, h. de c. l. savoir :

WILLIS, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.
GEORGES, griffe créole, âgé de 26 ans.

Conditions : Un tiers comptant, un tiers dans quatre mois et un tiers dans huit mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs, 19 jan—6,1pe

AVIS. HOTEL DE LA MARINE ET DES HABITANS.

ED. L'HOTE,

Tenant le dit hôtel, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'il vient de faire refaire de nouvelles réparations dans ledit établissement ainsi que dans les chambres de bains, qui resteront fermées jusqu'au 23 du courant, et seront rendues à la disposition du public le 25 dudit mois.

Il n'a rien négligé pour continuer à conserver la confiance qu'il a tâché de mériter jusqu à ce jour tant pour la tenue de la table, que pour celle des chambres des personnes qui ont bien voulu l'honnorer de leur présence.

Malgré ces grandes dépenses, les prix de l'hôtel sont toujours les mêmes.

Chambre et pension au mois,	$40, 00
Pension seulement,	30, 00
Do. dîner seulement,	20, 00
Extra Pensionnaire.	
Déjeûner	0, 50
Diner,	0, 75
Table et logement par jour	1, 50
La table d'hôte au comptant.	
Déjeûner,	0, 50
Diner,	0, 75

11 fév—15

PARFUMERIE FRANCAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.
9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS,
9 fév No. 77, rue de la Levée.

EXCHANGE ON FRANCE, by J. MAGER. jan 22

On a l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, que l'exposition des grands serpents

L'ANACONDA,

Et le **BOA CONSTRICTEUR**, ou grand serpent de Java, le plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'*animaux oiseaux et reptiles étrangers.*

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. *On ne fume pas dans* la salle d'exposition. 23 janv.—1m

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES, (ANGLAISE, FRANÇAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents: Se vend chez les principaux libraires de cette ville. 15 jan—1m.

100 Caisses d'olives—50 caisses de vin de Chambertin, 1ère qualité—50 do. do. Pomard, do. 80 barils de vin de Bordeaux, en vente chez

JULES LEBLANC,
6 fév No. 103, rue Royale.

593 PEAUX de bœuf sèches espagnoles; 600 livres vieux cuivre, en débarquement de la goël. Eagle, à vendre par

5 fév. HARRISON, BROWN & CO.

On demande à louer un jeune nègre ou mulâtre de 15 à 16 ans, au fait du service. S'adresser rue Royale, au coin de la rue St. Philippe. 5 janv.

TRAITES sur *Paris, Bordeaux et Marseilles en vente chez* JULES LEBLANC,
6 fév No. 103 rue Royale.

VOITURES.—Reçus par les batimens Saratoga et Huntsville, 3 gigs, un beau stanhope, et une magnifique barrouche ; et par les dernière arrivages de Philadelphia, une belle voiture, 2 jolis gigs, et une barrouche ; en vente à bon marché, pour argent comptant ou billets de la ville, chez M. WALTON,
5 fév Rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

SEL—600 sacs de sel en débarquement de la goëlette Corn et en vente chez

TOURNE & BECKWITH.
25 jan Nouvelle Levée, No. 15.

TRAITES sur Paris et New York, à vendre par
22 janv THEOD. NICHOLET & Co.

BRIQUES—30,000 Briques allemandes, en débarquement et à vendre par
22 janv LINCOLN & GREEN.

EN débarquement et à vendre, 50 bls. vin de Cote Rotie, 125 paniers vin de Pomard, 20 do. Charbertin. S'adresser à JULES LE BLANC.
10 jan No. 175 rue Royale.

A VENDRE au bassin, par les soussignés, bois de chauffage, frêne et chêne ; do. pin ; briques à feu de Pensacola ; do. du lac ; brai et goudron ; charbon; bois de charpente.
7 fév C. GUESNARD & ALPUENTE.

EXTRAIT D'ABSYNTHE SUISSE, *première* qualité, grandes bouteilles, à vendre à bas prix, par F. PERRET, rue Toulouse, No. 59.
Aussi : 164 actions de la Banque de Cité. 31 janv

LES soussignés ayant dissous l'association qui existait sous la dénomination de W. Fadeuilhe & co., dorénavant l'établissement rue de Chartres, No. 137, à côté de la bourse, sera conduit par W. Fadeuilhe, et P. J. Salvetat conduira celui de la rue de la Douane, No. 11, en face de M. Walton, carossier. On trouvera dans les deux établissements, une riche variété de fournitures de maison, consistant en beaux papiers et bordures, paysages à figures, colonnes avec jolis franges, galons, glans, et cordons en soie pour lits et sonettes, ornements dorés de tout genre, fauteuils et chaises en grande variété, matelats en crin et en mousse, lits de plume et oreillers; ainsi qu'une variété d'autres objets.

W. FADEUILHE,
22 jan P. J. SALVETAT.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monument; tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris ; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus commode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD.
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

AVIS—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler les 4 billets suivants, savoir: le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses sécurités ; le 2d. comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 24 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités ; le troisième comme collecteur de taxes, de $4623, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités, et le quatrième comme collecteur des taxes, de $5240, souscrit par lui le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités.

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 29 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.

Par le gouverneur. A. B. ROMAN.
30 jan—30 GEO. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, 189 sacs café de la Havane, première qualité ; 50 bts. sucre dito- [22 janv] THEOD. NICOLET & Co.

AVIS—Les soussignés ont l'honneur de prévenir leurs pratiques et le public en général, qu'ils viennent de former une société, sous la raison de Barbarin & Hill ; ils osent espérer que par le zèle et l'assiduité qu'ils mettront dans les commandes qui leur seront faites, mériter la bienveillance de leurs amis.

Leur demeure est rue de Chartres, No. 135, au magasin de R. Hill.

LOUIS A. BARBARIN,
11 jan—1m ROBERT S. HILL.

FOIN.—166 balles Foin du Nord, en débarquement du brick Pleiades, de New York, à vendre par
22 janv FOSTER & HUTTON.

CAFE, 300 *sacs* café, en débarquement de la goëlette Eagle, de la Havane, à vendre par
22 janv A. QUERTIER et BOUTIN.

DE LA MOURLIERE, rue Royale No 254, a l'honneur de prévenir ses amis et les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, qu'il tient à des prix très modérés, toute espèce de liqueurs françaises, ainsi que le véritable kirschwasser, et extrait d'absynthe suisse désirant augmenter sa clientelle, il se contentera d'un très modique bénéfice.

On peut lui faire des demandes par lettres ; et en indiquant l'adresse par rue et numéro, on sera servi de suite.
23 janv

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté sa boutique de coutellerie au No. 37, rue Condé, où il se chargera de faire toute espèce d'instruments de chirurgie, clés pour dentes d'une nouvelle invention. Il nettoie les fusils de munition et autres.
14 jan F. BRIAULT.

J. P. PUTNAM, Chirurgien-Dentiste, de retour en cette ville, et desirant continuer sa profession, a l'honneur d'annoncer qu'il s'est établi rue du Canal, No. 26, entre les rues des Magasins et du Camp, dans la maison dernièrement occupée par Madame Hearsey, où il sera satisfait de revoir ses anciens habitudés, et toutes les personnes qui auraient besoin de son ministère. On le trouvera chez lui depuis 9 heures jusqu'à 5 heures. 1er. jan—6m.

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, la négresse **LORISE**, se disant appartenir à M. Sérisée, et le nègre **ROBERT**, se disant appartenir à Mme. d'Hébécourt. Les propriétaires des dits esclaves voudront bien les réclamer en payant les frais de geole et d'insertion.
11 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

MARSEILLES WINE for sale by
j 22 S MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

Il sera vendu, à la bourse de Hewlett, le lundi, 25 février 1833, UN TERRAIN, situé à l'encoignure des rues Carondelet et Poydras, ayant 60 pieds de face à la première, sur 120 pieds à la seconde. Il existe sur ce terrain une bonne maison en briques, de 4 appartemens, gallerie et cabinets, formant encoignure, et une bâtisse en bois servant de cuisine.

Les banquettes ont été nouvellement faites et sont payées.

Conditions—$1700 payables le 23 aout 1833, $1241 le 29 janvier 1834, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 9 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

Vente d'esclaves et d'habitation, pour réglement d'intérêts en litige.

Il sera vendu à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et de Chartres, le samedi 23 février 1833, à midi précis, les Propriétés suivantes :

1°. 29 ESCLAVES, la plûpart créoles, et les autres depuis longtemps dans le pays et parfaitement acclimatés, parlant presque tous anglais et français, et bons sujets.

2°. Sur la rive droite, à 7 lieues au-dessous de la ville, huit arpents de TERRE de face, sur 40 de profondeur, avec les prétentions à la double concession, bornés à la partie supérieure par l'habitation de M. N. Reggio, et à la partie inférieure *par celle de MM. Guérin frères.* Il existe sur la dite terre une maison de maitre avec cuisine, magasin, remise, et ce lot contient 80 arpents de terres labourables, dont 80 environ sont *plantés* en souches de cannes à sucre.

Conditions—12 et 18 mois de terme, avec billets endossés à la satisfaction des vendeurs, et hypothèque jusqu'à parfait paiement, et avec la faculté d'escompter à 8 pour cent par an. 12 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

En vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves, il sera vendu, *jeudi matin, 21 courant*, à 10 heures, à l'Hôtel Franklin, presque au bout du chemin à coulisses, différents meubles appartenant à la succession de feu Thomas Caldwell. 12 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

En vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves, il sera vendu, Jeudi, 14 mars prochain, à midi, au café de la Bourse, l'esclave MARY, âgée d'environ *ans, dépendant de la succession de feu Thomas* Caldwell. 12 fév.

PAR H. J. DOMINGON.

Il sera vendu, le samedi 25 février, à la bourse de Hewlett, à midi,

3 SUPERBES LOTS DE TERRE,

situés rue de la Levée, entre les rues des Champs-Elysées et Marigny, attenant à la propriété de M. St. Herman, et *maintenant occupée par M. Magnan, forgeron.*

Les conditions et dimensions des dits lots seront annoncées au moment de la vente. 9 fév.

QUARTIER GENERAL—1re. BRIGADE.
NOUVELLE-ORLEANS, 21 Janvier 1833.

ORDRE NO. 25

1o. En conformité à la loi, la Légion de la Louisiane, s'assemblera pour prise d'armes, inspection et revue, le dimanche 24 février prochain, à 10 heures du matin sur la place d'armes devant le principal.

2o. Le Col. Commandant la Légion est chargé de l'exécution de cet ordre.

25 jan— T. SMITH, Brigad. Gén.

Quartier-Général de la 1re. division militaire;
NOUVELLE-ORLEANS, 7 février 1833.

1. L'ordre donné pour la revue du 24 du courant est contremandé, relativement à l'heure et au lieu.

2. La Légion s'assemblera ledit jour, à une heure telle qu'elle puisse être divisée en deux parties égales, dont l'une occupera, à huit heures du matin les terres situées derrière la maison Clark, sur le chemin du Bayou; et l'autre partira de la ville, pour aller attaquer la première, à huit heures et demie. Alors auront lieu les feux et les manœuvres pratiquées dans un combat.

3. Les munitions seront fournies par les magasins de l'Etat.

4. Le colonel commandant la Légion fera son rapport au Quartier-Général, avant le 18, sur le nombre des compagnies et l'organisation de chaque parti; après quoi il sera publié de nouveaux ordres concernant les manœuvres.

Par ordre du Brigadier-Général,
9 fév F. GAYARRE, Adjudant.

LANCIERS D'ORLEANS.

LA compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 17 du courant, à 8 heures précises du matin, équipement complet, tenu d'hiver, et elle se réunira sur la place Lafayette.

MM. les membres de la compagnie sont invités à être exacts pour cette sortie. Par ordre du capitaine.

N. LECOURT DE BILLOT,
11 fév maréchal-des-logis-chef.

DRAGONS D'ORLEANS.
ATTENTION !!!

VOUS êtes invités à vous réunir samedi prochain, 16 courant, à 4 heures de l'après midi à l'Hôtel de Ville, pour affaires concernant la compagnie.

Par ordre du lieutenant commandant.
13 fév—4 F. PERRET, maréchal-les-logis-chef.

GRENADIERS D'ORLEANS.

LA compagnie prendra les armes dimanche, 24 du courant, à 7½ heures du matin, au lieu du rendez-vous, équipement complet, pantalon et veste bleues.

Par ordre du capitaine.
14 fév D. GUESNON, sergent-major.

BANQUE DE LA CITE.
NLLE ORLEANS, LE 21 JANV. 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une somme de quinze piastres par action devra être payée le 1er. Mars prochain, ou dans les dix jours suivans, et que d'après la 2de. section de la Charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.

23 janv H. LAVERGNE, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—Succession de Francisco Moro, il sera vendu par le juge soussigné, remplissant d'office les fonctions d'exécuteur, le mardi, 5 mars prochain, à l'heure de l'après-midi, à la cour de paroisse du faubourg Lafayette, les esclaves suivant savoir :

PRESCILLA, âgée d'environ 17 ans, et **GEORGE** d'environ 16 ans. Conditions de la vente, la moitié comptant, la balance à 4 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à paiement final.

Paroisse Jefferson, 30 janvier 1833.
30 janv—6,d30j J. M. HARANG, juge.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront *exécutés* avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,
agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m.

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de DUCONGE & PEYCHAUD,
15 jan Rue de Chartre, No. 89.

PATTES D'ASPERGE DE CHOIX.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que les Pattes d'Asperges qu'il leur a annoncées sont arrivées et ont été reçues en bon ordre.

Ces pattes proviennent de l'espèce appelée *Géants* ou *Hollandaise*; les personnes qui désirent s'en procurer feront bien de se présenter immédiatement, ce moment étant le plus favorable pour planter.

On peut se procurer de ces pattes en telle quantité qu'on voudra, à 100 à 1000. Ceux qui en achèteront un millier les auront aux prix du nord. S'adresser à

WM. SMITH,
15 janv rue de la Douane, No. 93.

LE soussigné vient de recevoir par le bateau à vapeur Black Hawk de Louisville, et le navire Hanover de New-York, un assortiment complet de médicamens très *frais; ainsi que de la graine de lin de la dernière récolte.* Le tout sera vendu en gros ou en détail à des prix et conditions avantageuses.

24 janv FORESTIER.

A LOUER.

Le *Magasin* ci-devant occupé par M. Pacquetet, s'adresser à GERARD,
Rue Condé entre Ste. Anne et Dumaine.
6 fév—3

MADAME FESSARD, ACCOUCHEUSE, élève de la maison Royale d'accouchemens de *Paris*, chef de théorie et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplome de la faculté de Médecine de la même ville, et *d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge*, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 165. 8 fév—☞

TOILES DE RUSSIE, &c.—15 balles de toiles de Russie, grande largeur; 51 balles toiles 3-4, pour chemises; 40 balles toiles 4-4, pour draps de lit, en déchargement et en vente chez
7 fév LINCOLN & GREEN.

PEAUX ET VIEUX CUIVRE—593 peaux Espagnoles sèches, 600 livres de vieux cuivre, qu'on vient de recevoir par la goëlette Eagle, et en vente chez HARRISON, BROWN & Co.
5 fév No. [illegible], rue Royale.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—JEUDI, 21 février 1833, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, les propriétés foncières ci-après décrites, appartenant à la succession de feu Jean Mercier, savoir:

1. **UN LOT DE TERRE**, situé en cette villle de la Nouvelle Orléans, rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, borné d'un côté par la propriété appartenant à madame Plantevigne, de l'autre, par la propriété appartenant à Joseph Pontalba, divisé en trois lots selon un plan dressé par Joseph Pilié le 15 de décembre passé, savoir:

LE LOT NO. 1, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face et de large sur 117 pieds de profondeur, borné d'un côté par la dite propriété de madame Plantevigne, et d'autre par le lot No. 2 du plan ci-dessus mentionné.

LE LOT NO. 2, attenant le lot No. 1, et ayant les mêmes dimensions.

LE LOT NO. 3, attenant le lot No. 2, mesurant 21 pieds 3 pouces 7 lignes de face *sur une profondeur de* 181 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Joseph Pontalba, ayant la même largeur tout le long de la ligne qui le *sépare du lot No. 2*, ensuite ouvrant de 42 pieds 7 pouces et 4 lignes entre deux lignes parallèles, jusqu'à ce qu'il joigne sur la ligne supérieure la profondeur qu'il a sur la *ligne inférieure.*

2. **UN LOT DE TERRE**, situé en cette ville, sur les rues Tchapitoulas, Joséphine et St. Thomas, divisé en huit lots, selon un plan dressé par Joseph Pilié le 15 de Décembre passé, savoir:

Le Lot No. 1, formant l'encoignure des rues Tchapitoulas et Joséphine, mesurant 29 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Tchapitoulas sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Joséphine, s'étendant entre deux lignes parallèles, et ayant dans la profondeur la même largeur que sur le devant.

Le Lot *No. 2, attenant le lot No 1*, et mesurant 29 pieds 3 pouces de face sur 100 pieds de profondeur.

Le Lot No. 3, attenant les lots No 1 et 2, mesurant 35 pieds 3 pouces de face à la rue Joséphine sur 58 pieds 7 pouces 3 lignes de profondeur.

Le Lot No. 4, attenant le lot No 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 5, attenant le lot No 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 6, attenant le lot No 5, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 7, attenant le lot *No 6, formant l'encoignure* des rues Joséphine et St Thomas, mesurant 29 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la dite rue St. Thomas sur 100 *pieds de profondeur et face à la rue Joséphine.*

Le Lot No. 8, attenant le lot No. 7, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue St. Thomas, sur 100 pieds de profondeur.

3. **UN LOT DE TERRE**, situé au coin des rues St Claude et du Chemin du Bayou, divisé en huit lots selon un plan fait par Joseph Pilié le 15 de décembre dernier, savoir :—

Le Lot No 1, mesurant 26 pieds onze pouces 2 lignes de face au Chemin du Bayou sur 98 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne faisant face à la rue St Claude, 88 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne qui le *sépare du lot No 2*, et 33 pieds 7 pouces 2 lignes sur la ligne de derrière, qui le sépare du lot No 7.

Le Lot *No. 2, attenant le lot No 1*, mesurant 26 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou sur 38 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

Le Lot No 3, attenant le lot No 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 4, attenant le lot No 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 5, attenant le lot No 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 6, attenant le lot No 5, et mesurant 26 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou, 98 pieds 2 pouces 1 lignes sur la *ligne qui le sépare du lot No 5*, 100 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare de la propriété de Rosette Toutant, femme de couleur libre, et 50 pieds 3 *lignes* sur la *ligne* de derrière qui le sépare du lot No. 7.

Le lot No 7 mesurant 84 pieds 2 pouces de face à la rue St Claude, 189 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare des lots No 1, 2, 3, 4, 5 et 6, ensuite 51 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare de la propriété de Rosette Toutant, 32 pieds 5 pouces 3 lignes sur la partie inférieure de la ligne qui le sépare du lot No 8, 43 pieds 3 pouces sur la ligne de derrière du même lot No 8, et 172 pieds 5 pouces la ligne qui le sépare de la propriété de B. Fleitas. Il existe sur le dit terrain une Maison vaste et commode, une cuisine, jardin, puits, &c.

Le Lot No 8, attenant le lot *qui vient d'être décrit*, mesurant 48 pieds 8 pouces de face à la rue Treme, 93 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété de — 94 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Rosette Toutant et d'une partie du lot No 7, et 43 pieds 3 pouces de la profondeur.

4. **UN LOT DE TERRE**, situé sur la rive gauche du Bayou St Jean, attenant la propriété appartenant à Louis Allard et autres, avec une maison qui y est construite, et mesurant 120 pieds de face au dit Bayou St Jean sur 135 pieds de profondeur et face à la rue Mississippi.

Conditions de la vente:—Un dixième comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

ET LE MEME JOUR

J'exposerai aussi en vente à la Bourse, pour compte des héritiers de Jean Mercier et Dominique Bouligny,

UN TERRAIN, situé au coin des rues Royale et de l'Hopital, appartenant en commun et par moitiés indivisées aux dits héritiers et au dit Bouligny, et divisé en six lots, selon un plan dressé par Joseph Pilié, le 14 décembre dernier, savoir:

Le Lot No 1, mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Royale sur 97 pieds de profondeur et face à la rue de l'Hopital.

Le Lot No 2, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue Royale, sur 97 pieds de profondeur, attenant le lot No 1.

Il n'y a aucune réserve faite pour les bâtisses construites sur ces terrains, chacun ayant droit à sa proportion des dites batisses.

Le Lot No 3, attenant le Lot No 2, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 4, attenant le lot No 3, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 5, attenant le lot No 4, et ayant les mêmes dimensions.

Le Lot No 6, mesurant 23 pieds de face à la rue d'Hôpital, et ayant en profondeur 113 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de A Fourchy, et 113 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne qui le sépare d'une allée ou corridor à l'usage commun des lots No 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

Le dit corridor ayant 5 pieds 9 pouces de large sur une profondeur de 113 pieds 7 pouces 5 lignes faisant face à la rue de l'Hôpital, sera abandonné à l'usage des lots No 1, 2, 3, 5 et 6.

Conditions de la vente des six derniers terrains, ci-dessus décrits:—Six, douze et dixhuit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les vendeurs se réservent le privilege de diviser les billets par coupons de manière à former les parts respectives des parties interessés. Les plans sont déposés à la Bourse.

jan 21 MARTIN BLACHE, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés par H. Pedesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Edward Deblois, 86 actions de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest, sur lesquelles $50 par action ont été payées. Conditions : de la vente : Comptant.

Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Le transfer des susdites actions sera effectué dans 90 jours de cette date, attendu que le certificat est perdu, et que ce délai est nécessaire pour qu'on puisse s'en procurer un nouveau. 5 fév.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la *Bourse, pour compte* de la succession de feu D. P. Stone, le nègre esclave nommé *Lerin* âgé d'environ 26 ans. Conditions de la vente : 6 mois de crédit, *en un billet endossé à satisfaction*, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
15 janv MARTIN BLACHE, Rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 15 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jeanne Cheval f. c. l., un terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, rue Perdido, entre les rues Philippa et du Cirque, ayant (mesure française) 30 pieds de face à la rue Perdido, sur une profondeur irrégulière de 82 pieds 3 pouces sur la ligne bornant du côté de l'Est, 86 pieds 10 pouces sur la ligne du côté de l'Ouest, et 29 pieds 9 pouces sur la ligne de derrière, ensemble les bâtisses qui sont dessus. Conditions de la vente :—Un tiers payable comptant, et la balance en deux termes égaux de 6 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Rég.

N. B. L'acte vente sera passé par H. Pédesclaux, notaire Public, aux frais de l'acquéreur.
15 janv-3

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacourse, un jeune nègre nommé **HARRY**, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué; parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la geôle de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi.

30 jan—30 SILVESTRE & FILS.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.— *Dans l'affaire de Bedford, Breedlove et Robeson contre leurs créanciers.*—Sur motion de T. H. McCales, avocat, des insolvables, en présentant un tableau de distribution dans ce cas, il est ordonné que toutes personnes intéressées déduiront dans les 10 jours, à partir d'aujourd'hui, leurs motifs d'opposition à ce que le dit tableau ne soit par homologué et les fonds distribués en conséquence. FRED. BUISSON,
4 fév—10 greffier.

400 ROULEAUX Toile d'Emballage mince et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par
28 janv FOSTER & HUTTON

ATTENDU que Hélaire Julien Domingon, encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, m'a adressé la demande d'annuler les deux hypothèque spéciales, chacune pour la somme de huit mille piastres que Jules Balloa comme sa sécurité, a souscrites en faveur de l'Etat de la Louisiane, *sur un terrain situé en cette ville*, composé de deux lots, numéros 21 et 22, ayant ensemble 62 pieds de face sur la rue Madison et 65 pieds ou environ de profondeur (mesure française), avec les constructions qui sont dessus, par deux actes passés devant Louis T. Caire, not. public, en cette ville, l'un daté le 2 de mars 1830, et l'autre le 10 de février 1833.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition s'ils en ont; à ce que les dites hypothèques soient radiées et annulées.

[L. S.] Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 13 février 1833.

Signé A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
G. EUSTIC,
14 fév—30 Secrétaire d'Etat.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

UNE élection par les actionnaires dument qualifiés de cette Banque, de six Directeurs pour servir, à partir du second Lundi de Février prochain, jusqu'au second Lundi de Février de l'année suivante, aura lieu à la Maison de Banque, le Lundi 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Par ordre de la Direction,
11 janv J. B. PERRAULT, Cassier.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée,
Nouvelle-Orléans, 2 février 1833.

ON donne avis aux actionnaires de cette compagnie que les livres de souscription seront ouverte pour complettre le capital, lundi prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi, au bureau de J. B. Leprêtre, rue St. Louis, No. 22, et resteront ouvert pour les actionnaires actuels pendant 10 jours, c'est-à-dire jusqu'au 14 courant inclusive.

On fera connaître au moment de la souscription les termes et condition de paiement et le nombre d'actions auquel chaque actionnaire à droit.

Par ordre du Directeur.
4 fév WM. HUDSON, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, *juge, 12 février 1833.*—*John Longmire* contre *ses créanciers.*—La cession de biens du pétitionnaire étant acceptée par la cour pour le bénéfice de *ses créanciers*, une réunion des créanciers du dit pétitionnaire, aura lieu au bureau de Wm. J. Lewis, notaire public, le 25 février, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pendant ce temps toutes procédures contre sa personne et ses biens seront suspendues.

Par ordre de la Cour.
14 fév—3 FRED. BUISSON, greffier.

COUR de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans.—*Présent l'honorable Chs. Maurian Juge.*—*Paul Vidal contre ses créanciers.*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour, qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire, aura lieu en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, mardi, 26 courant, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses biens seront suspendues.

Par ordre de la Cour,
14 fév—3 F. BUISSON, greffier.

THOMPSON & GRANT se font un devoir de témoigner à leurs amis et à d'autres personnes leur vive reconnaissance pour le secours efficace et désintéressé qu'ils en ont reçus pendant l'incendie qui a éclaté près de leur magasin dans la soirée du 7 courant ; ils offrent aussi leur remerciments aux Messieurs qui composent la compagnie attachée à la pompe, No. 2, c'est à leur activité &c., leur adresse qu'on doit la préservation de leurs magasins et des marchandises qu'ils contiennent. Ils sont *également* obligés au capitaine Johnson et à la compagnie d'hommes de couleur attachée à la pompe No. 4. Elle a puissamment contribué à *éteindre le feu.* 12 fév.

BOIS DE MERISIER de toutes dimensions, reçus par le Saratoga, et en vente à des prix modérés, chez JOSEPH MICHEL,
6 fév—6 Encoignure des rues Royale et St. Philippe

LOTS A LOUER pour plusieurs années.—Le soussigné louera, à des conditions raisonables, un lot de terrain dans le faubourg Livaudais, No. 89, borné par les rues Ière, 2nde, Plaquimines et Boyer. Aussi 6 lots dans le faubourg Lafayette, sur les rues Nayades et Josephine, et contenant des pruniers, pêchers, de la vigne, et des fraisiers, &c. Aussi, un lot au coin des rues Julie et Carondelet, ayant 127 pieds de face sur la rue Julie, et un lot sur l'arrivage Pensacola de 25 pieds de face.

Aussi, 5 lots sur la rue de la Nouvelle Levée, entre Benjamin et Suzette, ayant 113 pieds de face sur 120 de profondeur.

Aussi, un lot dans le faubourg Lafayette, avec trois bâtisses, borné par les rues de la Nouvelle Levée et Josephine et *par le fleuve, sur le devant. Ceux qui désireront louer ces* terrains voudront bien s'adresser immédiatement, à l'hôtel Bishop, ou à

5 fév WILLIAM MACKAY.

A VENDRE OU A LOUER—Une plantation à sucre située dans la paroisse d'Iberville, *sur la rive* gauche du fleuve, ayant 12 arpents de face sur 80 de profondeur, de l'ouverture de 10 degrés, le tout consiste de terres elevées et des meilleures *de l'état de la Louisiane* et est abondamment boisé en cypres, chêne frêne et lauriers. Cette propriété a de bons fossés et se dégorge dans un [illegible] de la première et seconde profondeur, il y aura 70 arpents de cannes de souches pour la récolte prochaine. Le terrain éclairci à la profondeur de 35 arpents à partir de la rivière, contient de 400 à 450 arpents et est propre à toute espèce de culture. Les bâtimens se composent d'une sucrerie en briques, avec deux rangs de chaudières, un moulin horizontal et une bonne machine à vapeur tout neuf; d'une purgerie en briques; d'environ 50 pieds sur 175; d'une maison d'habitation avec cour, jardin et potager; de magasins de provisions, poulailler, pigeonnier, moulin à grain, forge et outils d'une maison de surveillant; d'une maison à fumer et d'un hôpital, 25 maisons de nègres écuries et remises &c. La plantation sera vendue avec 40 arpents de cannes en matelas, 22 chevaux américains excellents, 11 paires de bœufs, quelques vaches et veaux, un troupeau de moutons, environ 1500 barrils de maïs, deux meules de riz et d'autres articles de provision. La dite plantation contient aussi les instrumens de labourage pour un atelier de 50 ou 60 nègres—Toute personne qui désirerait entrer en arrangement peut visiter la plantation ou s'adresser au soussigné, rue St. Louis, No. 23, à la Nlle. Orléans, où on lui donnera tous les renseignemens désirables.—Un acheteur qui se présenterait avec un atelier assez fort de nègres pourrait l'obtenir payable en récoltes en lui laissant une portion suffisante pour le maintien de la plantation et des esclaves ou payable à long termes. Le propriétaire consentirait aussi à prendre un associé qui serait disposé à diriger l'exploitation.

C'est une belle occasion qu'on offre de gagner beaucoup d'argent en peu de temps. La saison tire à sa fin il, serait donc convenable que toute personne *qui désireran* entrer en arrangement se présentât sur le champ pour pouvoir profiter des plants de cannes; autrement il deviendrait urgent *de les vendre et de se borner pour cette année* à la culture de 70 arpents de souches et à celle du coton.

L'acheteur sera subrogé aux droits du vendeur pour le montant de sa souscription dans la Banque de l'Union.

Les éditeurs de journaux de St. Francisville, Natchez et St. Martinville sont priés de donner douze insertions à l'avis ci dessus et d'envoyer la note de leurs frais à

P. DUBERTRAND,
22 jan No. 63 rue St. Louis

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

DIX piastres de récompense seront données à celui qui fera conduire à la geole, ou chez le soussigné, la négresse **MARIANNE**, alias **URINA**, âgée de 20 ans; taille moyenne, forte constitution; elle parle l'Anglais et le Français, et est très timide en parlant à une personne blanche. Elle était vétue d'une robe de cotonnade bleue, un mouchoir rouge au cou, *et allait nu-pieds. Elle* vendait du lait l'été dernier. Elle s'est absentée depuis le 20 du mois dernier, et elle a été vue depuis dans la rue de l'Esplanade.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord.

A. LARA,
Fauxbourg Marigny, encoignure des rues Victoire et Esplanade. 16 janv ☞

LE soussigné ayant pris en societe son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de THOMAS TOBY & Co.

THOMAS TOBY.
Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3 janv—☞

MAGASIN DE MEUBLES.

GEORGES WHITNEY, *rue de la Douane*, No. 81, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir une jolie addition à son fonds de meubles et de chaises, consistant *en partie des articles suivants*, savoir: bufets, secretaires, bibliothèques, bureaux, commodes, tables à manger, tables à jeu, tables à ouvrage de dames de différentes formes, tables à toilette et porte-cuvettes, chaises d'acajou, d'érable cannelé, de cannes et d'herbages, chaises de fantaisie et de Windsor et de toutes façons; aussi des fauteuils à ressort, chaises à balancier et berceuses; glaces et miroirs &c. &c.

Les personnes qui désirent acheter sont priées de passer à l'établissement, les meubles sont faits des meilleurs matériaux, la main-d'œuvre en est supérieure et les [illegible] modérés. 4 fév.

TOILES pour usage domestique, propres pour le marché Méxicain.—134 balles 4-4 toile brune, 165 balles 3-4 pour chemises. Aussi, 18 balles pour draps de lit [illegible] blanchies, et 4 caisses de serges espagnoles, ayant droit au drawback. En vente chez

4 fév. LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur New-York, en vente [illegible] JULES [illegible] No. [illegible]
6 fév

LES soussignés viennent de recevoir et [illegible] 150 sacs café Havane 1re. qua[illegible] 50 boucauts sucre do.
14 janv. THEO. NICO[illegible]

AMANDES DOUCES à vendre par [illegible]
7 fév